

Règlement du Jeu Concours ProRhinel® Quiz « Atchoum » Doctissimo.fr - du 9 septembre 2014 au 31 décembre 2014

Article 1

La société Doctissimo, éditrice du site Doctissimo.fr, SAS au capital de 48 826 056 euros dont le siège social est au 149 rue Anatole France, 92 300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 013 524, organise du 9 Septembre 2014 au 31 Décembre 2014 inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat ProRhinel® Quiz « Atchoum ».

Article 2

Ce jeu-concours est indépendant. Il est ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (France Métropolitaine) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Article 3

Le jeu est présenté sur le site www.doctissimo.fr et est accessible via des bannières publicitaires sur le site Doctissimo à l'URL <http://partenaires.doctissimo.fr/prorhinel-rhume-bebe/>

Article 4

Pour jouer, le participant doit se rendre sur le site de doctissimo.fr, sur la page du concours.

Il lui suffit de répondre aux 3 questions posées sur la page du jeu concours, de compléter le formulaire de participation, de le valider et ce pendant toute la période de validité du jeu. Il sera dès lors inscrit dans la liste des participants au jeu concours.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Article 5

Le jeu concours est doté de 62 lots pour une valeur totale de 2040€.

Les lots seront attribués après tirage au sort dans l'ordre suivant :

- **1^{er} et 2^{ème} gagnant** : 2 poussettes citadines d'une valeur moyenne unitaire de 300€ (1 poussette par gagnant)
- **Du 3^{ème} au 12^{ème} gagnant** : 10 sacs 48h « My biotiful bag » d'une valeur unitaire de 69€ (1 sac par gagnant)
- **Du 13^{ème} au 62^{ème} gagnant** : 50 lots (1 lot par gagnant) d'une valeur moyenne unitaire de 15€ composés :
 - D'un mouche bébé ProRhinel® (un mouche bébé + 2 embouts)
 - D'une boîte d'embouts mouche bébé ProRhinel® x 10
 - D'un CD pour enfants « Comptines et berceuses pour apaiser le nez de bébé »®

Les gagnants seront tirés au sort parmi ceux ayant donné les 3 bonnes réponses aux questions.

Les photos disponibles sur les pages de concours sont non contractuelles.

Les gagnants seront directement avertis par mail par Doctissimo à l'issue du jeu concours et après le tirage au sort. Les lots seront envoyés par Doctissimo aux gagnants du jeu-concours.

Article 6

Ne pourront être considérées comme valables les coordonnées incomplètes ou erronées. Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom) pendant toute la durée du jeu, et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse). Ils seront tirés au sort parmi les personnes qui se seront inscrites avant les dates et heure limites de participation, dans les 10 jours ouvrés maximum suivants la clôture du jeu-concours.

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois au jeu-concours ou sous des pseudonymes différents.

Article 7

Les gagnants recevront leur lot dans un délai d'environ 1 mois après la désignation des gagnants, à l'adresse renseignée dans le formulaire. Le délai peut être amené à changer en fonction de la disponibilité de la dotation. Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande du (de la) gagnant(e) par un autre lot, ni contre leur

valeur en espèce. Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers. Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description des lots et du nom des gagnants.

Article 8

Si les circonstances l'exigent, DOCTISSIMO se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un ou des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois restera la propriété de DOCTISSIMO. Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), DOCTISSIMO ne pourra être tenu responsable.

Article 9

DOCTISSIMO se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10

DOCTISSIMO ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Article 11

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

Article 12

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Article 13

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu : Doctissimo, Opérations Spéciales, 9 place Marie-jeanne Bassot 92300 Levallois-Perret. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et/ou à la société partenaire. Elles sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Article 14

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente. Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé chez Maître Geyelin - Huissier de Justice - 89 rue Bannier 45000 ORLEANS. Le présent règlement pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande.

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du 9 septembre 2014 au 31 décembre 2014 inclus.

Règlement disponible sur <http://partenaires.doctissimo.fr/prorhinel-rhume-bebe/>